



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU**  
**mardi 2 octobre 2012 - 18 heures 30**

-----

**SL/MG**

**N° 001416**

**Ressources  
Humaines - Mise à  
disposition d'un  
agent auprès de  
l'association Idéo  
Formation.**

**Affiché le :**

**ABSTENTION :**  
Jean-Louis de  
Longeaux  
Christian Panot  
André Lecourt  
Elise Isnard  
Patrick Espitalier  
Corinne Paiocchi

**Le mardi 2 octobre 2012 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3<sup>ème</sup> Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Véronique GACH (5<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7<sup>ème</sup> Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-François DORE (6<sup>ème</sup> Adjoint) représenté par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (8<sup>ème</sup> Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal) représenté par Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

**Vu**, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale, articles 61 et suivants,

**Vu**, le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Vu**, le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, article 35-1.

**Vu**, la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique qui a renforcé le régime juridique de la mise à disposition des fonctionnaires et agents publics qui devient une des modalités de la mobilité des fonctionnaires.

Les conditions de la mise à disposition ont été ainsi largement réformées : elles font l'objet, pour la fonction publique territoriale, du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 cité en référence qui se substitue au décret antérieur du 8 octobre 1985.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre à disposition auprès de l'association idéo formation, un agent du service des espaces verts, pour une durée totale de 44 jours du 8 novembre 2012 au 15 mai 2013.

Les objectifs de l'association idéo formation sont :

- **Accompagner** les personnes jeunes et adultes dans un processus d'orientation en adéquation avec leurs centres d'intérêts, leurs tempéraments, leurs compétences, leurs atouts, leurs contraintes et le bassin d'emploi.
- **Faire acquérir** des aptitudes et des savoirs techniques préparant les jeunes à une formation qualifiante.
- **Former** des personnes jeunes et adultes dans le but d'acquérir une certification professionnelle de Niveau V (CAP).
- **Mobiliser** les personnes sans projet ou en rupture de projet, ainsi transformer cette remobilisation en une véritable étape vers un retour à l'Emploi.
- **Elaborer** et mettre en œuvre un projet professionnel réaliste et réalisable au vu des contraintes de santé (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé).
- **Réaliser** des bilans de compétences pour des salariés dans le cadre des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (Uniformation...) ou du DIF (Droit Individuel à la Formation).
- **Suivre, Favoriser et Impulser** une dynamique de recherche d'emploi dans le but de reclasser les personnes dans un emploi stable et durable.
- **Aider à supprimer** les freins et amener les personnes à résoudre leurs problématiques sociales en amont de l'Insertion Professionnelle.
- **Informé** sur la réalité économique, apporter des connaissances et des outils pour optimiser les recherches de stages, les entretiens d'examens ou d'embauches futures.
- **Faire découvrir** et apprendre les outils informatiques aux personnes retraités.

L'agent mis à disposition, avec son accord, interviendra sur l'action CAPA Travaux Paysagers.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de mettre à disposition un agent du service des Espaces Verts auprès de l'association Idéo Formation à compter du 8 novembre 2012 et ce jusqu'au 15 mai 2013 pour une durée totale de 44 jours.

**PRECISE**, que l'association Idéo Formation participera au coût de la mise à disposition et procédera au remboursement des heures effectuées à hauteur de 11 euros de l'heure.

**PRECISE**, que les titres de perception seront établis mensuellement.

**AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à cette mise à disposition.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**